

DEMANDE DE PROPOSITIONS

GRANDS DÉFIS CANADA / GRAND CHALLENGES CANADA

Centre MaRS, tour Ouest, 661, avenue University, bureau 1720, Toronto (Ontario) M5G 1M1

Tél. : +1 416 583-5821



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

BOLD IDEAS WITH BIG IMPACT®

Déploiement à l'échelle

31 janvier 2022

Sommaire

Dans le cadre de la présente demande de propositions, GRANDS DÉFIS CANADA/GRAND CHALLENGES CANADA (« Grands Défis Canada ») cherche à soutenir la croissance d'idées audacieuses ayant un grand impact® sur la santé mondiale en phase de « déploiement à l'échelle ».

L'objectif principal de notre programme de financement d'innovations en matière de santé mondiale est de soutenir des approches audacieuses qui remettent en cause les pratiques actuelles et qui permettent de sauver ou d'améliorer considérablement plus de vies, afin d'atteindre plus efficacement les [objectifs de développement durable \(ODD\)](#) des Nations Unies. En raison des obstacles liés au genre combinés aux problèmes de pauvreté et de santé dans le monde, nous appuyons les innovations en santé mondiale qui visent la promotion de l'égalité des sexes. Nous finançons des projets d'innovation qui relèvent des défis critiques se rapportant à la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et juvénile dans des pays à revenu faible et intermédiaire, dont la priorité est de sauver et d'améliorer la vie des populations qui sont actuellement mal desservies ou non desservies en Afrique subsaharienne.

Nous finançons (essentiellement sous forme de subventions et de prêts) cinq secteurs principaux de la santé mondiale : la santé maternelle et néonatale, sauver des cerveaux, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, y compris les options en interruption de grossesse, la santé mentale dans le monde et l'assainissement. La plupart de notre financement est consacré à des projets dans ces secteurs, qui visent à explorer l'innovation dans une variété de domaines que nous espérons connaître davantage : les innovations numériques, les produits et technologies de nature médicale, et les modèles d'agent de santé communautaire. Ces domaines d'innovation ciblent l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 4 (Développement du jeune enfant pour les filles et les garçons), l'ODD 5 (Égalité entre les sexes) et l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), et ensemble, renforcent les soins de santé primaires au niveau systémique. Notre objectif consiste à améliorer 64 millions de vies et à sauver 1,78 million de vies d'ici 2030, par le biais des projets d'innovation en santé appuyés par Grands Défis Canada.

Dans le cadre du programme Déploiement à l'échelle, Grands Défis Canada soutient des innovations qui sont passées par la phase de validation de principe ou qui ont obtenu un résultat initial positif et qui ont le potentiel nécessaire pour réaliser un impact durable et viable à l'échelle ou au fur et à mesure qu'elles parviennent à atteindre une plus grande proportion de personnes. Nous offrons un financement compris entre 150 000 et 3 millions de dollars canadiens aux projets qui en sont à leur début, de la phase expérimentale à l'expansion, ce qui est souvent désigné comme le « maillon manquant ». Nous avons pour objet d'offrir un financement patient qui donne l'occasion aux innovateurs de commettre rapidement des erreurs et de recommencer tout au long d'un cheminement non linéaire vers l'expansion, tout en encourageant la responsabilisation par l'élaboration d'objectifs de projet (étapes clés) durant la période de financement et par un financement accordé par étape à l'atteinte des étapes clés. Sauver et améliorer des vies sont au centre de nos préoccupations et la base sur laquelle nous nous appuyons pour offrir des subventions et d'autres financements tels

que des prêts et des instruments de fonds propres, conçus de façon à maximiser la viabilité de l'organisation et sa capacité à attirer d'autres bailleurs de fonds. Comme seul un accès au capital n'est pas suffisant, nous offrons également des possibilités d'apprentissage par les pairs et du soutien individuel de façon à renforcer les organisations et leurs innovations dans les secteurs suivants : les collectes de fonds, l'administration financière, la gouvernance, l'égalité des sexes, et le suivi et l'évaluation.

Nous considérons toutes les formes d'innovation : les technologies, les produits, les services, les processus, les modèles d'affaires, les approches politiques ou les modes de prestation, nouveaux ou améliorés. Nos efforts sont rendus possibles grâce aux innovateurs au cœur des défis les plus pressants en santé, qui sont les mieux à même d'élaborer des solutions adéquates et durables. C'est pour cette raison que notre financement est offert aux innovateurs qui résident où ils travaillent ou qui ont une expérience directe des défis qu'ils tentent de relever. Nous cherchons également à soutenir des innovateurs qui n'ont pas eu jusqu'ici un accès égal à des fonds, notamment les femmes, les jeunes et les personnes LGBTQI+¹. Nous pensons que les idées les plus audacieuses peuvent provenir d'un large éventail d'acteurs, et c'est la raison pour laquelle nous appuyons les jeunes entreprises à but lucratif, les organismes sans but lucratif, les entreprises sociales, la recherche et les établissements universitaires.

Au cours de la dernière décennie consacrée aux innovations en santé, nous avons appris qu'il n'existe pas une façon unique de parvenir au déploiement à l'échelle et à la viabilité. Les stratégies se rapportant à l'expansion du secteur public ou privé, ou encore une combinaison des deux, donnent la chance aux innovateurs de créer et de suivre des processus qui conviennent à la situation et au contexte qui leur sont propres. Nous partons également du principe selon lequel les innovateurs doivent obtenir un soutien externe, tel que des « partenaires stratégiques » – par exemple, des organismes qui collaboreront avec les innovateurs et qui leur fourniront une aide financière et un accès essentiel à des ressources, des réseaux, des marchés, des compétences et des connaissances, dont « la valeur est supérieure à l'argent » – afin de renforcer la viabilité des innovations au-delà du financement. Les innovateurs sont tenus d'obtenir un financement symétrique (une somme minimalement égale au financement de Grands Défis Canada) de la part de partenaires stratégiques qui sont à même de contribuer à l'expansion et à la viabilité de l'innovation (des exceptions sont possibles selon le cas).

Nous recherchons des innovations qui sont audacieuses, qui ont le potentiel d'avoir un impact considérable au sein de populations mal ou non desservies de pays à revenu faible et intermédiaire, qui présentent une possibilité claire et réaliste d'atteindre la mise à l'échelle et la viabilité financière, qui sont menées par des équipes possédant les compétences, les capacités et les aptitudes requises pour mettre en œuvre leur vision, qui sont soutenues par d'excellents bailleurs de fonds et partenaires stratégiques, et qui ajoutent de la valeur au portefeuille de Grands Défis Canada.

¹LGBTQI+ : Lesbienne, homosexuel, bisexuel, transgenre, queer, intersexuel et autres identités de genre.

Dans l'ensemble, Grands Défis Canada gère ses investissements dans l'innovation en santé mondiale par une approche du portefeuille guidée par ses priorités, dans le but de contribuer à divers projets par région, secteur, étape, profil de risques, type d'innovation, structure organisationnelle et voie de mise à l'échelle. En soutenant cette variété et cette diversité de voix et de solutions, nous pensons être en mesure de susciter un changement à l'égard de l'égalité des sexes, et ainsi sauver et améliorer la vie de personnes mal desservies en Afrique subsaharienne et dans le monde. À ce jour, Grands Défis Canada a investi près de 200 millions de dollars canadiens dans le déploiement à l'échelle mondiale de plus de 255 projets d'innovation uniques.



Table des matières

1. Introduction	6
Grands Défis Canada.....	6
2. Portée du programme	6
2.1 Phases et montants des investissements.....	6
2.2 Régions d'intérêt	6
2.3 Secteurs prioritaires en santé mondiale.....	6
2.4 Type d'innovations	9
2.5 Qui appuyons-nous?	9
2.6 Partenariats stratégiques	10
2.7 Accent sur l'impact	10
2.8 Déploiement à l'échelle et viabilité soutenus	10
2.9 Instruments d'investissement	11
3. Processus de sélection en matière de financement	12
3.1 Demande	12
3.2 Critères d'admissibilité	12
3.3 Processus d'évaluation et critères relatifs à l'examen externe par les pairs.....	12
3.4 Processus de diligence raisonnable et critères d'admissibilité en matière d'investissement	13
3.5 Décisions relatives au financement	15
4. Activités et livrables.....	15
5. Politiques financières	16
5.1 Dépenses admissibles	16
5.2 Conditions en matière de déboursement.....	20
5.3 Vérification	21
5.4 Frais relatifs à la soumission d'une demande.....	21
6. Politiques et conditions générales.....	21
6.1 Documents de présentation et énoncé de confidentialité.....	21
6.2 Garantie	23
6.3 Propriété intellectuelle et stratégie en matière de partage et d'accès pour l'impact	23
6.4 Politique sur l'éthique en recherche.....	25
6.5 Engagement envers la durabilité de l'environnement, l'égalité des sexes et les droits de la personne.....	26
6.6 Droits de Grands Défis Canada.....	27
6.7 Droit applicable	28
6.8 Gestion du risque, sécurité, antiterrorisme et lutte contre la corruption.....	28
Annexe A : Pays admissibles.....	30

1. Introduction

Grands Défis Canada

Grands Défis Canada s'engage à soutenir des **idées audacieuses ayant un grand impact®**. Financé, entre autres, par le gouvernement du Canada, Grands Défis Canada apporte son soutien à des innovateurs issus de pays à revenu faible et intermédiaire et du Canada. Les idées audacieuses qu'appuie Grands Défis Canada combinent l'innovation scientifique et technologique, sociale et commerciale – connue sous le nom d'innovation intégrée®. L'organisme est l'un des plus importants investisseurs à impact au Canada. Il a contribué au déploiement et à la validation de principe de plus de 1 300 innovations dans 106 pays. Il estime que ces projets pourraient sauver et améliorer jusqu'à 64 millions et 1,78 million de vies respectivement d'ici 2030.

Pour en savoir plus à notre sujet, consultez le site Web :
<https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/>.

2. Portée du programme

2.1 Phases et montants des investissements

Dans le cadre du programme Déploiement à l'échelle, Grands Défis Canada soutient des innovations prometteuses qui sont passées par la phase de validation de principe ou qui ont obtenu un résultat initial positif et qui ont le potentiel nécessaire pour réaliser un impact viable à l'échelle ou au fur et à mesure qu'elles parviennent à atteindre une plus grande proportion de personnes. Notre objectif est d'aider les innovateurs à réaliser un déploiement à l'échelle grâce au « maillon manquant » qu'offre Grands Défis Canada aux projets avec un financement allant de 150 000 à 3 millions de dollars canadiens et durant des périodes de projet allant de 6 mois à 5 ans, en fonction de la phase et des besoins du projet (dont les montants et le calendrier du financement sont déterminés par Grands Défis Canada). Nous adoptons une méthode de financement par étape ou phase, où nous apportons notre aide aux innovations jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à établir des partenariats auprès de gouvernements locaux, d'institutions multilatérales ou d'investisseurs privés (et un financement supplémentaire à la discrétion de Grands Défis Canada pour poursuivre la mise à l'échelle des projets).

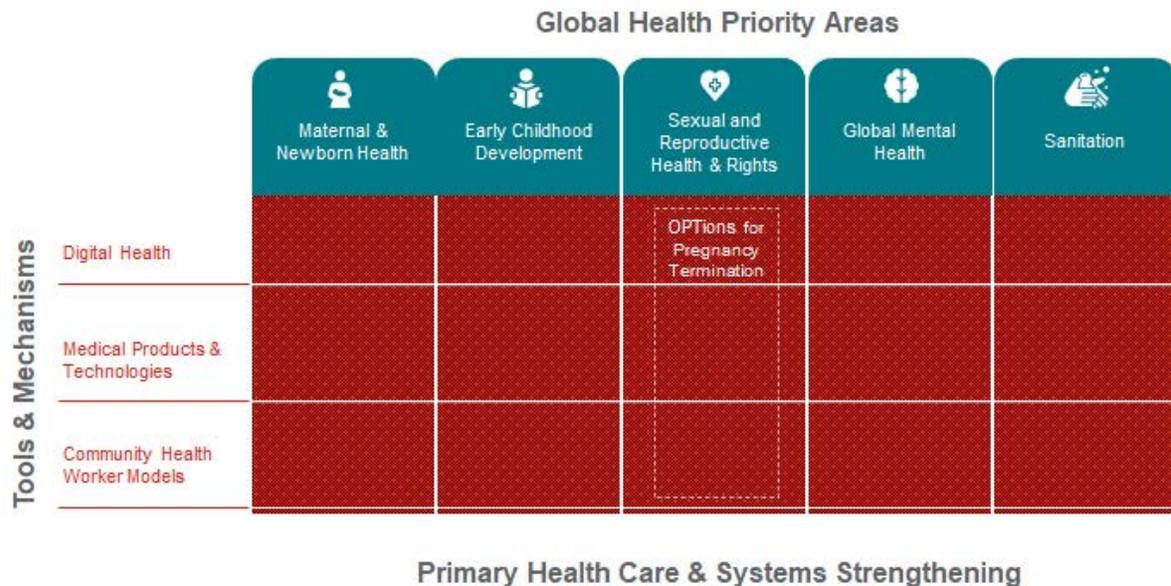
2.2 Régions d'intérêt

Grands Défis Canada finance des innovations qui sauvent et améliorent la vie de personnes qui sont mal ou non desservies de pays à revenu faible et intermédiaire. La priorité va aux projets se déroulant en Afrique subsaharienne, avec un intérêt particulier envers les innovateurs servant les communautés d'intérêt des pays francophones de l'Afrique occidentale et centrale. Nous finançons des organismes constitués en personne morale au Canada ou dans des pays à revenus faible et intermédiaire, en donnant priorité aux pays de l'Afrique subsaharienne.

2.3 Secteurs prioritaires en santé mondiale

La santé mondiale représente une priorité pour Grands Défis Canada, parce que nous pensons qu'améliorer la santé des pays à revenus faible et intermédiaire par l'innovation est l'une des stratégies les plus efficaces en matière de réduction de l'inégalité et de la pauvreté mondiales. En raison des obstacles selon le sexe associés aux problèmes de pauvreté et de santé dans le monde, nous appuyons les innovations en santé mondiale qui visent la promotion de l'égalité des sexes. L'objectif principal de notre plateforme d'innovation en matière de santé mondiale est de soutenir des approches audacieuses qui remettent en cause les pratiques actuelles et qui ont le potentiel de sauver ou d'améliorer plus de vies, contribuant ainsi à la réalisation des ODD.

Nous finançons des projets d'innovation qui relèvent des défis critiques se rapportant à la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et juvénile, dont la priorité est de sauver et d'améliorer la vie de personnes dans cinq secteurs d'intervention indiqués ci-dessous.



1. Santé maternelle et néonatale

Grands Défis Canada voit un monde dans lequel les femmes enceintes, les mères et les nouveau-nés ne meurent pas de causes évitables et ont accès à des soins efficaces, rapides, abordables et de haute qualité. L'organisme investit dans des mesures préventives prénatales (avant la naissance) et post-partum (après la naissance) d'une durée maximale de 28 jours, en mettant l'accent sur la naissance étant donné qu'elle représente le plus haut taux de décès maternels et néonataux. En raison de cette période présentant un haut risque de mortalité, Grands Défis Canada s'intéresse particulièrement aux innovations adaptées à ce secteur d'intervention. De plus, Grands Défis Canada cherche à soutenir des projets explorant les modèles de soins décentralisés et accessibles, la qualité des interventions axées sur les soins et les

produits médicaux.

2. Sauver des cerveaux

Les premières années de la vie d'un enfant sont critiques au développement du cerveau : plus d'un million de voies neurales sont formées au cours des 1 000 premiers jours. À l'échelle mondiale, il s'agit de 250 millions d'enfants qui n'atteignent pas leur plein potentiel. Cette accablante perte réduit non seulement la qualité de vie des gens et de leur communauté, mais se solde également par une prochaine génération qui n'a pas ce qu'il faut pour résoudre les énormes défis maintenant les gens, les communautés et les sociétés dans la pauvreté. Grands Défis Canada voit un monde dans lequel les enfants grandissent dans un environnement sécuritaire et favorable à un développement sain. Pour ce faire, l'organisme appuie des produits, des services et des modèles de mise en œuvre éprouvés et novateurs qui visent le soutien du développement du cerveau et de l'enfant par l'entremise d'interventions holistiques. Il détermine les modèles présentant un grand potentiel à l'échelle, y compris les solutions numériques à grande portée, les programmes d'enseignement enrichi de la petite enfance et le renforcement essentiel des capacités des fournisseurs de soins.

3. OPTions d'interruption de grossesse

L'initiative OPTions imagine un monde dans lequel les filles, les femmes et les personnes LGBTQI+ contrôlent quand, où et comment elles interrompent leur grossesse, et ont accès à de l'information, des services et de multiples choix en ce qui a trait à l'avortement sans risques. Plus de 25 millions d'avortements dans des conditions insalubres ont lieu chaque année, menant à 7 millions d'admissions dans des établissements de santé avec complications et 27 000 décès à l'échelle mondiale. La plupart de ces situations se produisent en Afrique et en Amérique latine. Pour relever ce défi, l'initiative OPTions finance des approches novatrices en matière d'avortement sans risques, notamment un accès nouveau ou amélioré à des produits d'avortement et de nouvelles méthodes non éprouvées d'interruption de grossesse de nouvelle génération.

4. Santé mentale dans le monde

Grands Défis Canada voit un monde dans lequel des soins de santé mentale fondés sur des données probantes, culturellement adaptés et de qualité sont mis à la disposition de tous ceux qui en ont besoin, et un monde dans lequel la santé mentale n'est pas stigmatisée, mais bien soignée avec attention et respect. Près d'un milliard d'individus sur la planète sont aux prises d'un problème de santé mentale ou d'usage de substance. Les populations des pays à revenu faible et intermédiaire portent 75 pour cent du fardeau mondial en matière de mauvaise santé mentale. Toutefois, jusqu'à 90 pour cent de leurs besoins à cet égard ne sont pas satisfaits en raison d'un manque de ressources, de professionnels formés et de stigmates. En investissant dans des projets qui cherchent à intégrer les soins de santé mentale aux milieux de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale, Grands Défis Canada peut soutenir des services en santé mentale communautaires et axés sur la personne qui vont à la rencontre des gens là où ils sont. Cet investissement est essentiel à l'épanouissement des personnes, des familles, des communautés et des nations. En tant qu'organisme de financement,

Grands Défis Canada offre de la souplesse en ce qui a trait à l'obtention d'investissements, parfois même avant que des ententes soient conclues dans le secteur public.

5. Assainissement

Grands Défis Canada voit un monde dans lequel chaque communauté a un accès équitable à des solutions sécuritaires, salubres et respectables en matière d'assainissement et d'hygiène, et dans lequel nous pouvons mettre un terme aux risques associés à la contamination fécale. Il est reconnu qu'un mauvais assainissement et une hygiène insuffisante sont d'importants contributeurs aux maladies diarrhéiques, la deuxième plus grande cause de décès des enfants de moins de cinq ans. Ce défi est intensifié par l'urbanisation rapide des communautés dépourvues de structures fondamentales d'organisation et de soutien. Grands Défis Canada investit dans les entreprises d'assainissement par conteneur, dans les technologies de transformation des déchets en énergie et dans les solutions combinées d'assainissement et d'hygiène destinés aux communautés urbaines et aux agglomérations voisines à revenu faible. Grands Défis Canada appuie les innovateurs qui ont recours aux modèles d'entreprise commerciale (1) pour stimuler et augmenter la demande d'amélioration de l'assainissement et (2) pour réduire les coûts d'immobilisation et d'exploitation comparativement aux solutions typiques. Puisque la mise à l'échelle exige également de travailler avec les plans d'assainissement urbain du gouvernement, nous cherchons à positionner les entreprises à vocation sociale pour qu'elles se développent par le biais de partenariats du secteur public et privé ou d'adjudications municipales – propulsant les innovations d'entreprises indépendantes à impact limité vers des acteurs clés au sein d'un système à grande portée, qui mettront en place et soutiendront l'assainissement et l'hygiène pour tous.

2.4 Type d'innovations

Grands Défis Canada considère toutes les formes d'innovation : les technologies, les produits, les services, les processus, les modèles d'affaires, les approches politiques ou les modes de prestation, nouveaux ou améliorés. Nous souhaitons appuyer des solutions qui combinent l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale, c'est-à-dire l'innovation intégrée®. Cette approche n'écarte pas les avantages individuels de chacun de ces types d'innovation. Au contraire, elle met en valeur les puissantes synergies (les interactions et les corrélations) qui peuvent être réalisées grâce à la combinaison de l'innovation aux approches scientifiques, sociales et commerciales.

2.5 Qui appuyons-nous?

Grands Défis Canada souhaite appuyer des innovateurs au centre des défis les plus pressants en santé mondiale, qui sont les mieux à même d'élaborer des solutions adéquates et durables. C'est pour cette raison que notre financement est principalement accordé aux innovateurs qui résident où ils travaillent ou qui ont une expérience directe des défis qu'ils tentent de relever. Nous cherchons également à soutenir des

innovateurs qui n'ont pas eu jusqu'ici un accès égal à des fonds, notamment les femmes, les jeunes et les personnes LGBTQI+. Nous pensons que les idées les plus audacieuses peuvent provenir d'un large éventail d'acteurs, et c'est la raison pour laquelle nous appuyons les jeunes entreprises à but lucratif, les organismes sans but lucratif, les entreprises sociales, la recherche et les établissements universitaires.

2.6 Partenariats stratégiques

Grands Défis Canada considère que les innovateurs nécessitent un soutien issu de partenaires stratégiques, c'est-à-dire une aide financière et un accès essentiel à des ressources, des réseaux, des marchés et des compétences dont « la valeur est supérieure à l'argent », pour renforcer la viabilité au-delà du financement.

Les innovateurs doivent obtenir un financement grâce à des bailleurs de fonds et des partenaires stratégiques qui s'engagent à verser minimalement une somme égale au financement de Grands Défis Canada. Grands Défis Canada peut exiger, à son gré, un financement supérieur à 1:1 en fonction de l'étape du projet. Bien que cela soit préférable, il se peut que les innovateurs ne soient pas tenus d'obtenir un engagement garanti d'un tel financement à l'étape de la demande. Grands Défis Canada peut décider, à son gré, de faire des exceptions en fonction de chaque cas.

2.7 Accent sur l'impact

Grands Défis Canada cherche à financer des projets d'innovation visant une incidence positive au sein des populations mal et non desservies. L'objectif est de maximiser le nombre de vies sauvées et améliorées de ceux qui en ont le plus besoin. Le suivi des paramètres d'impact (c.-à-d. la modification de politiques, le nombre d'emplois créés, le nombre d'intermédiaires formés) est reconnu comme essentiel au processus de suivi et d'évaluation et au soutien de l'expansion et de la viabilité des programmes que Grands Défis Canada finance. Grâce aux commentaires des innovateurs, Grands Défis Canada est à même d'effectuer le suivi des résultats des projets de toutes les innovations financées, y compris des vies sauvées et améliorées, et de porter une attention particulière aux résultats liés à l'égalité des sexes. Grands Défis Canada collabore avec les innovateurs à l'élaboration de leurs pratiques de suivi et d'évaluation. Grands Défis Canada s'intéresse particulièrement aux innovateurs qui suivent une approche rigoureuse en matière de suivi et d'évaluation de leur impact pouvant lui fournir des informations sur les innovations dont le potentiel de l'impact est élevé avec un financement supplémentaire de sa part.

2.8 Déploiement à l'échelle et viabilité soutenus

Au cours de la dernière décennie consacrée aux innovations en santé, nous avons appris qu'il n'existe pas une façon unique de parvenir au déploiement à l'échelle et à la viabilité. Les stratégies se rapportant à l'expansion du secteur public ou privé, ou encore une combinaison des deux, donnent la chance aux innovateurs de créer et de suivre des processus qui conviennent à la situation et au contexte qui leur sont propres. Nous estimons que le déploiement à l'échelle du secteur public comprend l'engagement et la collaboration des organismes gouvernementaux, comme l'adoption par les systèmes de

santé nationaux ou une aide offerte par des organisations multilatérales pertinentes menant à l'adoption du secteur public. Du côté du secteur privé, le déploiement à l'échelle comprend des modèles d'entreprise commerciale et de revenus autonomes. Dans l'ensemble, nous valorisons la vision de l'organisation ou de l'innovation et sa capacité à parvenir à la viabilité financière, un élément important dans la réalisation d'un impact mesurable à long terme.

2.9 Instruments d'investissement

Grands Défis Canada a pour objet d'offrir un financement patient qui donne l'occasion aux innovateurs de commettre rapidement des erreurs et de recommencer tout au long du cheminement non linéaire vers l'expansion, tout en encourageant la responsabilisation par des étapes clés de financement et une approche d'investissement par étape. Sauver et améliorer des vies sont au centre de nos préoccupations et la base sur laquelle nous nous appuyons pour offrir des subventions et d'autres financements tels que des prêts et des instruments de fonds propres, conçus de façon à maximiser la viabilité de l'organisation et sa capacité à attirer d'autres bailleurs de fonds. Grands Défis Canada se réserve le droit de négocier les conventions de subvention ainsi que de définir des restrictions à l'égard de la période, de la portée et du montant du financement offert, à sa convenance.

3. Processus de sélection en matière de financement

3.1 Demande

Comme l'indiquent les critères d'admissibilité de la section 3.2 du présent document, les demandeurs doivent recevoir une invitation de Grands Défis Canada, à sa convenance, pour soumettre une demande de financement au programme Déploiement à l'échelle. Les candidats retenus remplissent un formulaire de demande en ligne sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada. Les directives en ce qui concerne la création d'un compte Fluxx leur seront acheminées. La demande en ligne est divisée en deux parties : Un questionnaire sur l'impact sur la santé (partie 1) et un dossier de présentation pour le contrôle préalable interne et des questions complémentaires (partie 2). Les demandeurs doivent tout d'abord remplir la partie 1, puis seront invités à remplir la partie 2.

Trousse à outils pour les innovateurs

Les demandeurs sont invités à parcourir la trousse à outils virtuelle pour les innovateurs de Grands Défis Canada à l'adresse <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/trousse-a-outils-pour-les-innovateurs/>. Elle contient des ressources pour aider les chercheurs et les innovateurs à élaborer leur demande et à planifier le déploiement, la viabilité et l'impact mondial de leur innovation. Ils peuvent également consulter le Portail de l'égalité entre les genres (seulement en anglais) à l'adresse <https://www.grandchallenges.ca/gender/> pour obtenir un ensemble d'outils en matière d'égalité des sexes.

3.2 Critères d'admissibilité

Le personnel de Grands Défis Canada examine l'admissibilité de la demande en fonction des critères suivants :

1. L'innovateur doit être invité par Grands Défis Canada à soumettre une demande de financement dans le cadre de cette demande de propositions. L'organisme peut, à sa convenance, inviter des bénéficiaires actuels et anciens de Grands Défis Canada, et des demandeurs externes qui répondent à ses priorités.
2. Les demandeurs doivent être soit une organisation sans but lucratif, une société à but lucratif, un établissement de recherche ou universitaire, ou un autre établissement reconnu constitué en personne morale dans un pays à revenu faible ou intermédiaire, avec une priorité actuelle en Afrique subsaharienne, et qui est en mesure de recevoir et de gérer un financement (voir l'annexe A jointe au présent document pour la liste des pays et territoires admissibles).
3. La plupart des activités du demandeur doivent être menées dans un ou des pays admissibles à l'Aide publique au développement, au même titre que la majorité du budget doit être dépensé dans l'une de ces régions, avec une priorité à l'Afrique subsaharienne.

3.3 Processus d'évaluation et critères relatifs à l'examen externe par les pairs

Le questionnaire portant sur l'impact sur la santé, qui constitue l'une des parties de la demande, sera soumis à un processus d'examen externe par les pairs sous la supervision de Grands Défis Canada et mené par des experts indépendants dans le domaine selon les critères suivants :

1. Validation de principe

- L'innovateur a-t-il présenté des données probantes suffisamment convaincantes pour soutenir l'impact de son idée à l'égard des résultats sur la santé ou de la réduction d'obstacles importants en matière de santé dans un milieu contrôlé ou limité?

2. Potentiel de l'impact

- Le projet d'innovation est-il conçu de façon à améliorer ou sauver la vie de personnes mal ou non desservies?
- Si l'innovation parvient à atteindre ceux qui en ont besoin, aura-t-elle un impact important ou transformateur sur leur vie? [Veuillez noter que le comité d'investissements de Grands Défis Canada évalue la probabilité d'une innovation à avoir une influence sur des personnes, et qu'elle ne devrait pas être prise en compte dans cette évaluation.]

3. Suivi et évaluation

- L'innovateur décrit-il clairement un programme d'apprentissage ou un plan de suivi et d'évaluation pour l'innovation?
- Le plan de suivi et d'évaluation de l'innovateur est-il suffisamment solide pour tirer les conclusions qui s'imposent d'ici la fin de la période de financement?

3.4 Processus de diligence raisonnable et critères d'admissibilité en matière d'investissement

Durant le processus de diligence raisonnable au cours duquel Grands Défis Canada mène une enquête sur l'organisation de l'innovateur (voir ci-dessous pour de plus amples renseignements), le personnel de Grands Défis Canada examine le dossier de présentation pour le contrôle préalable interne et les réponses complémentaires soumises par l'innovateur. Les demandeurs devront également soumettre des documents justificatifs supplémentaires. Le processus de diligence raisonnable peut comprendre, mais sans s'y limiter, une évaluation de l'innovation ou de l'organisation portant sur l'impact sur la santé, les opérations, l'information financière historique et prévisionnelle, le plan d'expansion, la propriété intellectuelle, les politiques et procédures, les partenariats, l'égalité des sexes, la durabilité environnementale, l'équipe et la direction. Il peut également donner lieu à des entretiens auprès de partenaires, de bailleurs de fonds, de conseillers et d'intervenants tiers d'un demandeur. Les demandeurs doivent présenter des règlements et des politiques qui appliquent adéquatement des contrôles internes contre la corruption, la fraude et tout autre mauvais usage de fonds.

Les décisions relatives à la diligence raisonnable et à l'investissement sont prises conformément aux critères suivants (non exclusivement) :

1. Audace

- La solution présentée par l'innovateur est-elle audacieuse ou novatrice?
- La solution est-elle conçue pour répondre aux besoins précis des personnes qui sont mal ou non desservies par les approches actuelles?

2. Impact

- Le projet d'innovation parvient-il aux personnes qui sont mal ou non desservies?
- L'innovation permet-elle d'obtenir un impact important ou transformateur sur la vie de chaque personne touchée?
- Est-ce que l'étendue des travaux proposée permet à l'innovateur d'atteindre une plus grande proportion de personnes ou de créer un impact plus important sur chaque personne touchée?

3. Expansion

- Existe-t-il une possibilité réaliste et viable de réaliser l'expansion?
- Est-ce que les activités précisées dans l'étendue des travaux proposée permettent à l'innovateur d'accomplir des progrès considérables sur le cheminement vers l'expansion?

4. Viabilité

- Existe-t-il une possibilité claire et réaliste d'atteindre la viabilité financière une fois que les derniers sous provenant de Grands Défis Canada auront été dépensés?
- L'équipe est-elle soutenue par des partenaires stratégiques et financiers qui fourniront la viabilité à long terme de l'innovation?
- L'investissement est-il établi de façon à maximiser la viabilité de l'organisation et sa capacité à attirer d'autres bailleurs de fonds?

5. Équipe

- L'équipe est-elle dirigée par des personnes possédant une expérience directe pertinente et des liens avec les communautés qu'elles souhaitent desservir?
- L'équipe est-elle dotée des capacités, des compétences et des aptitudes pour mettre en œuvre sa vision et sa stratégie proposées en vue de réaliser un impact, la viabilité et l'expansion?
- L'équipe est-elle dotée des capacités, des compétences et des aptitudes pour faire de ses partenaires potentiels des partenaires stratégiques et des bailleurs de fonds?
- L'équipe est-elle dotée des capacités, des compétences et des aptitudes pour tirer des apprentissages de l'étendue des travaux proposée?

6. Valeur ajoutée

- Le projet d'innovation ajoute-t-il de la valeur au portefeuille de Grands Défis Canada?
- Est-ce que Grands Défis Canada offre un accès à des ressources, des réseaux ou de l'expertise « dont la valeur est supérieure à l'argent » et auquel l'innovateur a besoin en ce moment?
- Grands Défis Canada est-il bien placé pour aider l'innovateur à attirer des partenaires stratégiques et du financement?

3.5 Décisions relatives au financement

La direction de Grands Défis Canada, le comité d'investissements ou le conseil d'administration prend les décisions définitives relatives au financement en fonction du montant du financement.

4. Activités et livrables

Il est attendu que les innovateurs financés dans le cadre de cet effort participent aux activités suivantes et fournissent les livrables mentionnés ci-dessous.

1. **Rapport trimestriel d'étape**, axé sur l'utilisation du financement. Veuillez noter que les fonds sont versés aux innovateurs en fonction des dépenses prévues au budget pour deux trimestres seulement. Pour obtenir des avances pour couvrir ce qui est estimé au troisième trimestre, le premier trimestre devra avoir été comptabilisé par l'innovateur.
2. **Suivi, évaluation et apprentissage (SÉA) rigoureux**. À titre d'investisseur à impact premier, Grands Défis Canada demande que les activités, les résultats et l'impact se rapportant à l'innovation de tous les projets financés lui soient présentés. L'équipe de Grands Défis Canada collabore avec les équipes des projets pour veiller à ce qu'une approche adéquate et rigoureuse au SÉA soit mise en place pour mesurer les résultats. Les innovateurs rapportent leurs résultats quantitatifs et qualitatifs à Grands Défis Canada deux fois par année.
3. **Accès à l'innovation financée**, élaboration et mise en action d'un « plan d'accès » pour offrir un accès à l'innovation financée à un prix abordable pour les utilisateurs finaux cibles (qui seront définis dans l'accord de financement) qui en ont le plus besoin au sein des pays à revenus faible et intermédiaire applicables, notamment ceux qui sont mal ou non desservis et qui en ont le plus besoin dans les endroits qui disposent de peu de ressources.
4. **Diffusion des connaissances du projet**, élaboration et mise en action d'un « plan de partage », y compris la communication auprès d'autres organismes, et notamment par les réseaux sociaux, les publications en libre accès, dépôt de données dans des référentiels accessibles au public, communiqués de presse, conférences et autres activités visant l'engagement du public, dont l'engagement auprès des parties prenantes, et contribution au programme d'apprentissage pour relever des défis particuliers, y compris par la participation aux réunions (p. ex., la réunion annuelle des Grands Défis Canada, les panels) avec d'autres innovateurs de Grands Défis Canada.
5. **Un rapport final** qui rend compte des dépenses et qui présente une évaluation claire de l'impact du projet, y compris les progrès réalisés pour garantir un accès aux innovations à ceux qui en ont le plus besoin et une large diffusion des connaissances. Des directives sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats retenus. Veuillez noter qu'une retenue de cinq (5) pour cent des

fonds sera appliquée à tout financement accordé dans le cadre de ce programme, laquelle sera remise aux innovateurs à la fin de leur projet sur présentation d'une justification complète des coûts et d'un rapport final satisfaisant.

6. **Mise à jour continue après l'octroi du financement** sur la gestion des droits de propriété intellectuelle se rapportant aux innovations soutenues et sur les progrès de la mise en œuvre de plans d'accès et de partage.

L'accord de subvention auprès de Grands Défis Canada tiendra compte de la liste exhaustive des activités et des livrables.

Veillez noter que les innovateurs bénéficiant d'un financement peuvent être soumis à une vérification par Grands Défis Canada, Affaires mondiales Canada ou le vérificateur général du Canada pour une période de sept (7) ans suivant la fin de l'accord de subvention ou jusqu'au 31 mars 2031 (la plus longue période étant retenue).

5. Politiques financières

5.1 Dépenses admissibles

Grands Défis Canada a établi des directives en matière de dépenses pour chacun de ses programmes et de ses organismes de financement. Ils peuvent être consultés sur son site Web. La directive applicable en matière de dépenses sera transmise à l'innovateur à l'examen de l'accord de financement. Les innovateurs doivent consulter la directive en matière de dépenses pour connaître les frais et les dépenses admissibles et couverts par le financement de Grands Défis Canada. Certains des frais et des dépenses sont présentés en détail ci-dessous.

1. Rémunération

Les innovateurs peuvent réclamer le remboursement des dépenses liées à la rémunération, lesquelles comprennent le salaire et les taux de traitement journalier versés aux employés pour un travail directement lié au projet financé. Ces taux doivent être comparables à ceux du marché local pour des types de travail semblables.

Les salaires versés par l'innovateur à ses employés ne peuvent être augmentés que conformément à la Politique d'Affaires mondiales Canada sur les augmentations salariales dans le cadre des accords de contribution pour l'acheminement de l'aide au développement international qui se trouve à l'adresse suivante :

https://www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-oo/policy_salary_ida-politique_salariales_adi.aspx?lang=fra.

Les coûts suivants sont considérés comme des rémunérations : les traitements et les avantages directs. Les traitements et les avantages directs doivent être conformes aux politiques internes de l'innovateur en matière de ressources humaines et à la Politique d'Affaires mondiales Canada sur les augmentations salariales dans le cadre des accords

de contribution.

2. Frais de sous-traitance

Les innovateurs peuvent réclamer le remboursement des dépenses liées aux sous-traitants qui sont des personnes ou des groupes externes embauchés par un innovateur dans l'optique de fournir des biens ou des services dans le cadre du projet. Les paiements des sous-traitants doivent être effectués aux termes d'un contrat de sous-traitance afin d'être admissibles. L'innovateur et le sous-traitant doivent avoir une relation sans lien de dépendance pour éviter les conflits d'intérêts réels ou perçus.

Les taux ou les montants individuels négociés dans le cadre d'un accord de sous-traitance doivent être conformes à la [politique sur les marchés et les achats](#) de Grands Défis Canada, et ne doivent pas dépasser la juste valeur marchande du service ou du bien en question. Les marchés d'une valeur supérieure à 25 000 dollars par an doivent faire l'objet d'un appel d'offres, à moins qu'il n'existe une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessiterait l'approbation préalable de Grands Défis Canada.

Les frais juridiques liés directement au projet sont également des frais de sous-traitance admissibles.

Les coûts de sous-traitance sont soumis aux mêmes exigences à l'égard des dépenses admissibles et non admissibles établies par Grands Défis Canada dans la directive en matière de dépenses que celles applicables à l'innovateur.

3. Frais de déplacement

Les frais de déplacement réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet et engagés par l'innovateur en vertu des dispositions de la [politique sur les voyages](#) de Grands Défis Canada sont des dépenses admissibles.

4. Biens et fournitures

Les frais réels et raisonnables engagés dans le cadre de l'achat, de la location, de l'entretien, du transport et de l'installation de biens, d'actifs et de fournitures directement liés au projet, à condition que ces coûts ne dépassent pas la juste valeur marchande, sont des dépenses admissibles. Les dépenses d'administration de bureau doivent être incluses dans la section 1.6 – Coûts relatifs à l'administration du projet.

5. Coûts du matériel

Le « matériel » est défini comme tout bien ayant une durée de vie utile de plus d'un an et coûtant plus de 1000 dollars canadiens l'unité. Le prix payé doit être raisonnable par rapport aux autres options qui s'offrent sur le marché. Les coûts peuvent comprendre le prix d'achat de base, les frais de transport et d'installation du matériel.

Les innovateurs doivent soumettre un « plan d'aliénation des actifs » à la fin de leur

projet. Si le matériel acheté pour le projet a encore de la valeur, mais n'est pas utilisé pour les activités du projet, Grands Défis Canada peut obliger l'innovateur à le vendre à une juste valeur et à lui verser le produit de cette vente.

Le matériel coûtant plus de 25 000 dollars par an doit faire l'objet d'un appel d'offres conformément à la [politique sur les marchés et les achats](#) de Grands Défis Canada, à moins qu'il n'existe une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessiterait l'approbation préalable de Grands Défis Canada.

6. Frais d'administration du projet

Parmi les frais d'administration réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet, on retrouve :

- les frais de télécommunications (Internet, télécopieur, cellulaire), de poste et de messagerie;
- les coûts de traduction, de traitement de texte, d'impression et de production des rapports du projet et des documents à lire;
- les frais de réunions, d'ateliers et de conférences (y compris les frais de repas et de déplacement des participants);
- les frais de virement bancaire;
- les coûts liés aux locaux à bureaux et aux services publics connexes nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- les frais de publication pendant la période de financement;
- les coûts liés à l'achat d'espace publicitaire pour promouvoir les activités du projet;
- les services d'hébergement, tels que des serveurs ou des bases de données, nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- les services d'abonnement logiciel directement liés à la mise en œuvre du projet;
- les coûts liés aux approbations en matière d'éthique et au comité d'examen;
- les coûts, jugés raisonnables par Grands Défis Canada, liés à l'obtention d'un brevet nécessaire à la mise en œuvre du projet;
- les autres types de dépenses administratives liés directement aux activités du projet.

7. Sous-subventions

Un bénéficiaire de sous-subvention est défini comme une organisation externe qui agit à titre de partenaire dans la prestation de services essentiels et nécessaires à la réalisation du projet, et qui ne peut être facilement remplacé par un fournisseur. Les frais de bénéficiaire de sous-subvention sont des dépenses admissibles dans la mesure où toutes les exigences suivantes sont remplies :

- Les bénéficiaires de sous-subvention doivent être des personnes morales pouvant conclure des accords juridiques.
- Les bénéficiaires de sous-subvention sont soumis aux mêmes exigences et politiques en matière de dépenses admissibles que l'innovateur.
- Les bénéficiaires de sous-subvention doivent consigner les dépenses engagées

dans un grand livre général détaillé et le soumettre à Grands Défis Canada avec le rapport financier final de l'innovateur.

8. Coûts indirects

Les innovateurs ont droit au remboursement des coûts indirects dans le cadre de leur financement, calculés à hauteur de 10 pour cent de tous les coûts indirects.

Les innovateurs doivent systématiquement imputer les coûts comme indirects ou directs et ne doivent pas comptabiliser en double ou imputer de manière incohérente le même coût ou les mêmes catégories de coûts simultanément.

Parmi les coûts qui peuvent être considérés comme indirects dans le cadre du projet de l'innovateur, on retrouve entre autres :

- la publicité et la promotion (non propres au projet);
- l'amortissement et la dépréciation;
- les frais bancaires (non propres au projet);
- les activités du conseil d'administration;
- les activités de prospection;
- les impôts sur le capital;
- les coûts de financement (p. ex., les intérêts débiteurs, les frais liés à l'obtention de lettres de crédit irrévocables);
- la formation du personnel;
- les assurances (p. ex., pour le bureau, pour le conseil d'administration, responsabilité civile, automobile, voyage);
- les vérifications internes ou externes de l'organisation;
- les fournitures et le matériel de bureau pour le ou les bureaux de l'organisation (non propres au projet);
- les frais professionnels liés à l'administration de l'organisation (p. ex., comptabilité);
- tous les frais juridiques autres que certaines exceptions précises;
- les activités de préparation de la demande;
- le loyer et les services publics de locaux partagés (siège social);
- Les frais de réparation et d'entretien (non propres au projet);
- les charges sociales et les salaires liés à l'administration de l'organisation (c.-à-d. le personnel indirect);
- les frais de recrutement et le recrutement de personnel;
- les activités de planification stratégique;
- les primes accordées aux employés;
- les congés de maternité et de paternité;
- le système administratif de TI (p. ex., le système financier ou de RH) (non propres au projet);
- les postes de travail du personnel indirect, y compris les ordinateurs;
- les frais d'adhésion;
- les déplacements (non propres au programme ou au projet);

- les indemnités de départ;
- les immunisations et les médicaments;
- les frais relatifs à l'obtention de passeports;
- les dépenses supérieures aux coûts d'un billet en classe économie (p. ex., en classe affaires);
- les gratifications et les pourboires;
- les autres types de frais indirects ou généraux liés au(x) bureau(x) de l'organisation ou aux employés jugés comme du personnel indirect;
- tous autres frais tenus pour des coûts indirects par Grands Défis Canada.

9. Dépenses non admissibles

Les frais suivants, sans s'y limiter, ne sont pas admissibles dans le cadre du projet de l'innovateur :

- les frais engagés avant et après la date de mise en vigueur de l'accord de financement du projet;
- les frais de représentation (non propres au projet);
- les cadeaux (non propres au projet);
- les frais liés aux membres de la famille non autorisés qui accompagnent;
- les coûts qui sont expressément rejetés en vertu de la politique de voyage dans la section 1.3 ci-dessus;
- les amendes légales et les amendes ou sanctions pénales;
- les créances irrécouvrables;
- les frais liés au recouvrement ou au refinancement de fonds perdus par fraude, corruption, vol, financement d'activités terroristes ou mauvais usage des fonds;
- les rectifications positives ou négatives sur opération de change;
- l'alcool et le cannabis;
- tous autres frais tenus pour des dépenses non admissibles par Grands Défis Canada.

5.2 Conditions en matière de déboursement

1. Déboursement d'une avance : Grands Défis Canada verse une avance de financement initiale correspondant aux besoins de trésorerie estimés pour les coûts admissibles prévus par l'innovateur au cours de la première période, à la signature de l'accord de financement. Les versements suivants sont effectués au moyen d'avances trimestrielles en fonction des besoins de trésorerie estimés pour couvrir les coûts admissibles. Les avances de financement sont assujetties à une retenue de cinq (5) pour cent du montant prévu.
2. Toutes les demandes d'avances de financement et tous les rapports financiers soumis par l'innovateur doivent être signés par un cadre supérieur détenant un titre de comptable professionnel certifié.

3. Avances en cours : Les avances de financement déboursées ne peuvent couvrir plus de deux périodes de financement, et à aucun moment il ne peut y avoir des avances en cours couvrant les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Par exemple, avant que Grands Défis Canada verse une avance de financement pour une troisième période, la première période doit au moins avoir été comptabilisée.
4. Compte bancaire séparé et intérêts perçus sur les avances déboursées : un compte bancaire distinct, portant intérêt, doit être maintenu par l'innovateur pour le projet.
5. Déboursés finaux : Grands Défis Canada émet les versements finaux du financement, tels que le versement différé et toute autre somme non versée, lorsque les conditions suivantes sont remplies :
 - Le projet est achevé conformément à l'accord de financement;
 - Grands Défis Canada a reçu et accepté le rapport final;
 - Grands Défis Canada a reçu une attestation précisant que les obligations financières envers les employés, les sous-traitants ou les fournisseurs dans le cadre de la contribution au projet de Grands Défis Canada ont été remplies.

5.3 Vérification

Les dépenses du projet peuvent faire l'objet d'une vérification par Grands Défis Canada jusqu'à sept (7) ans suivant la fin de l'accord de financement entre Grands Défis Canada et l'innovateur ou jusqu'au 31 mars 2031 (la plus longue période étant retenue).

5.4 Frais relatifs à la soumission d'une demande

Aucun remboursement ne sera effectué pour des frais engagés dans le cadre de la préparation et la soumission d'une demande en réponse à la présente demande de proposition. Il incombe au demandeur d'assurer les frais s'y rapportant ainsi que toute autre dépense qu'il engage en lien avec l'évaluation de ladite proposition.

6. Politiques et conditions générales

6.1 Documents de présentation et énoncé de confidentialité

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des demandes et des projets, l'ensemble des demandes, documents, communications et matériels connexes soumis à Grands Défis Canada (collectivement les « documents de présentation ») peut être partagé avec les partenaires de financement et avec d'autres membres du consortium en santé du Fonds d'innovation pour le développement (lequel se compose, en plus de Grands Défis Canada, du Centre de recherches pour le développement international et des Instituts de recherche en santé du Canada) ainsi qu'avec Affaires mondiales Canada et d'autres partenaires de financement, et peut être communiqué publiquement. En soumettant les documents de présentation à Grands Défis Canada, chaque demandeur confère ainsi à Grands Défis Canada et à Sa Majesté la Reine du chef du

Canada (« Sa Majesté ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non exclusive, non commerciale, sans frais et libre de redevances pour l'utilisation, la reproduction, l'adaptation, la modification, l'amélioration, le développement, la traduction, la publication, la diffusion, la distribution, la communication au public par télécommunication et l'affichage des documents de présentation, en tout ou en partie, quelle qu'en soit la forme, les médias ou les technologies connues ou développées ultérieurement, y compris le droit d'autoriser autrui à en faire de même et le droit d'accorder des sous-licences aux mêmes fins à autrui, aux mêmes conditions. Chaque requérant renonce ainsi à tous les droits moraux qu'il possède à l'égard des documents de présentation au profit de Grands Défis Canada, Sa Majesté et chacun de leurs titulaires de sous-licence, successeurs, représentants, cessionnaires, employés et mandataires.

Les demandes feront l'objet d'un examen externe par des experts dans le domaine, des conseillers et des cobailleurs de fonds potentiels indépendants (dont les résultats seront confidentiels), jumelé à une analyse effectuée par le personnel. Veuillez noter qu'une copie des examens externes de chaque demande soumise sera acheminée au personnel de Grands Défis Canada et peut être divulguée au comité d'investissements de l'organisme.

Veuillez examiner attentivement les renseignements fournis dans les documents de présentation. Si vous avez des inquiétudes au sujet de la divulgation de renseignements de nature confidentielle ou exclusive (y compris les renseignements relatifs aux inventions), veuillez communiquer avec Grands Défis Canada le plus tôt possible et avant toute divulgation de ces documents. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures que vous jugez nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pouvez également étudier le caractère essentiel de ces renseignements à l'évaluation de la proposition, et si d'autres informations de nature plus générale et non confidentielle pourraient convenir à ces fins.

Grands Défis Canada tentera, de bonne foi, de respecter la confidentialité des renseignements soumis dans le cadre des documents de présentation, sous réserve qu'ils portent la mention « confidentiel ». Indépendamment de cette qualification des renseignements, Grands Défis Canada se réserve le droit de divulguer publiquement tout renseignement contenu dans les documents de présentation comme l'exige la loi et comme il est nécessaire aux cobailleurs de fonds potentiels, aux conseillers et aux examinateurs externes (tels que les entités du secteur public) de les évaluer, ainsi que la forme et la portée du financement potentiel, conformément aux règlements applicables et à leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada décline toute responsabilité qui peut découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les documents de présentation.

Énoncé de confidentialité

Afin de procéder à des contrôles préalables et à des vérifications, de gérer et d'assurer le suivi du rendement d'un accord de financement, Grands Défis Canada peut recueillir des renseignements personnels (tels que les noms, les adresses, les antécédents professionnels, les vérifications judiciaires et autres vérifications juridiques où la loi le

permet) au sujet de certains administrateurs et dirigeants d'un candidat retenu, d'employés, de responsables de projet et d'autres personnes impliquées dans le projet avant et au cours de l'accord de financement. Certains de ces renseignements personnels sont collectés à des fins de conformité aux exigences juridiques et aux politiques applicables à Grands Défis Canada et aux bailleurs de fonds afin de fournir le financement et les services de Grands Défis Canada en vertu d'un accord de financement. Le refus de fournir les renseignements dont Grands Défis Canada a besoin pour mener à bien les contrôles préalables de nature juridique et contractuelle peut avoir une incidence sur la capacité de l'organisme à accorder un tel financement et des services, et peut se traduire par l'impossibilité de conclure un accord de financement avec le demandeur ou une résiliation hâtive d'un accord signé. La politique de confidentialité de Grands Défis Canada précise la façon dont il collecte, utilise, divulgue et protège les renseignements personnels qui lui sont présentés. En soumettant tout renseignement personnel au sujet d'autrui, les demandeurs déclarent et garantissent qu'ils détiennent l'autorisation d'en faire de même. Si la loi applicable permet ou exige de transmettre sans autorisation des informations, les demandeurs déclarent et garantissent qu'ils respectent ladite loi et, qu'elle permet ainsi à Grands Défis Canada de recevoir et de communiquer les renseignements en vertu du présent énoncé de confidentialité sans aucune autre mesure de sa part. Les demandeurs acceptent d'indemniser et d'exonérer de toute responsabilité Grands Défis Canada contre tout défaut de leur part de se conformer aux exigences énoncées par la présente.

6.2 Garantie

En déposant les documents de présentation, les demandeurs déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils détiennent le droit de fournir les renseignements soumis.

6.3 Propriété intellectuelle et stratégie en matière de partage et d'accès pour l'impact

Grands Défis Canada ne peut financer des projets dont les principaux droits de propriété intellectuelle sont détenus par un établissement tiers, à moins que ce tiers (i) accorde au demandeur des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre un déploiement à l'échelle dans des pays à revenus faible et intermédiaire, ou (ii) signe un document dans lequel il s'engage à respecter la stratégie en matière de partage et d'accès pour l'impact de Grands Défis Canada et l'accord de financement.

Les solutions soutenues par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles d'affaires, des connaissances ou des produits novateurs visant la promotion de la santé mondiale dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Afin de parvenir au développement et au déploiement réussis de ces solutions permettant un accès significatif aux utilisateurs finaux cibles des pays à revenus faible et intermédiaire, il peut être nécessaire d'obtenir la participation, le soutien ou la collaboration de plusieurs organisations, notamment du secteur privé, des gouvernements, d'universités ou d'établissements de recherche sans but lucratif. Ainsi, Grands Défis Canada appuie la création de partenariats adéquats qui sont essentiels pour répondre aux urgents besoins de santé dans le monde. Les candidats retenus conservent les droits de

propriété intellectuelle des innovations soutenues, y compris les droits découlant de projets financés. Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à la cohérence entre l'utilisation et la gestion de ces droits et la réalisation des objectifs du programme. La stratégie en matière de partage et d'accès pour l'impact de l'organisme se veut un guide à l'égard de son approche à la propriété intellectuelle. Tous les demandeurs sont invités à réfléchir à leur volonté de soumettre une proposition qui s'y conforme, y compris un respect du droit inhérent à l'autodétermination et à la souveraineté des Autochtones et des autres communautés du monde.

Le but de cette stratégie est de décrire la façon dont Grands Défis Canada collaborera avec les innovateurs pour : (1) aider les innovateurs à obtenir le plus grand impact possible grâce à un accès durable, abordable et aussi large que possible à leurs innovations pour le bien collectif, et (2) favoriser le partage responsable de *nouvelles* connaissances et données qu'ils ont générées, de façon à permettre la mise à l'échelle et la viabilité, à remédier aux iniquités et aux déséquilibres de pouvoir (plutôt qu'à les perpétuer), et à honorer les divers besoins, priorités et valeurs d'autodétermination des innovateurs et de leur communauté.

Les candidats retenus devront s'engager à respecter la stratégie en matière de partage et d'accès pour l'impact de Grands Défis Canada; à élaborer un plan d'accès pour rendre leurs innovations réellement accessibles aux utilisateurs finaux cibles des pays à revenus faible et intermédiaire, c'est-à-dire les offrir à grande échelle et rapidement pour des coûts raisonnables au contexte; et à signer un accord de partage et d'accès pour l'impact avec Grands Défis Canada, conformément aux principes directeurs, applicable aux solutions novatrices et aux résultats des projets soutenus dans le cadre de ce programme.

Cet accord peut procurer à Grands Défis Canada une licence non exclusive des droits de propriété intellectuelle aux innovations soutenues (dont les propriétés intellectuelles d'amont) et une convention de distribution et de fourniture de produits, qui, dans chaque cas, permet à Grands Défis Canada et à ses titulaires de sous-licence de mettre en œuvre et d'offrir un accès à des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions dans des pays à revenus faible et intermédiaire où les demandeurs ou leurs partenaires ne sont pas en mesure d'obtenir une accessibilité significative.

L'accord de partage et d'accès pour l'impact exige des demandeurs qu'ils concluent les engagements (promesses) suivants, en tout ou en partie :

(1) faire de son mieux et travailler de bonne foi à offrir un accès vaste, abordable et équitable aux innovations soutenues dans l'optique de réaliser le plus grand impact possible pour ceux qui en ont le plus besoin;

(2) faire de son mieux et travailler de bonne foi à (i) communiquer ouvertement et publiquement les résultats et les conclusions du projet, qu'ils soient positifs, neutres ou négatifs, dans un délai de 12 mois suivant la fin du projet; (ii) rendre les publications portant sur le projet immédiatement trouvables et accessibles librement en ligne grâce à une attribution Creative Commons (CC BY) ou un équivalent; et (iii) déposer les sorties

des données dans un dépôt libre d'accès dans un délai de 12 mois suivant la fin du projet ou immédiatement suivant la publication, selon la plus rapprochée de ces deux périodes;

(3) faire mention de Grands Défis Canada dans toutes les publications se rapportant au projet.

Grands Défis Canada et les demandeurs peuvent entreprendre d'autres engagements qui conviennent à leur projet. Les demandeurs sont tenus d'élaborer et de soumettre des plans d'accès et de partage précisant la période à laquelle (i) les personnes dans le besoin auront accès à l'innovation soutenue, (ii) l'échange de données sera réalisé, et éventuellement (iii) les résultats et les publications seront librement accessibles, et la façon dont tout cela sera effectué.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles définitifs de données quantitatives et qualitatives ayant été annotés et l'information complémentaire, telle que les métadonnées, les livres de codes, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada est conscient de la valeur de la propriété intellectuelle et de sa commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non à une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, les lois ou les règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans les cas où une justification adéquate est fournie, Grands Défis Canada peut accorder une dérogation partielle ou complète à l'exigence relative à l'accès aux données.

Les demandeurs doivent constater le fait que les engagements ci-dessus en matière de partage et d'accès des données pour l'impact subsistent à la fin des activités du projet.

6.4 Politique sur l'éthique en recherche

Pour Grands Défis Canada, la recherche auprès d'êtres humains, d'animaux ainsi que la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent être menées conformément aux plus élevées des normes éthiques internationalement reconnues. Afin de recevoir des fonds de la part de Grands Défis Canada, initialement et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs doivent confirmer et documenter leur respect des principes et des normes en matière d'éthique énoncés ci-dessous :

1. Les projets de recherche avec des sujets humains doivent être menés de façon à démontrer, à protéger et à préserver le respect envers les personnes, envers le souci du bien-être des gens, des familles et des communautés, et envers la justice.
2. Les projets de recherche avec des animaux doivent être menés de façon à garantir qu'ils reçoivent des soins et un traitement sans cruauté.

3. Certaines activités de recherche, y compris, mais sans s'y limiter, la recherche sur l'ADN recombiné, les biorisques et les organismes génétiquement modifiés, peuvent être assujetties à une réglementation et une supervision plus rigoureuses.

Bien que non nécessaire dans le cadre de cette demande et en fonction du projet, Grands Défis Canada exige que, pour chaque lieu où une partie du projet est menée par l'organisation requérante, par un bénéficiaire de sous-subvention ou par un sous-traitant, toutes les approbations juridiques et réglementaires relatives aux activités organisées soient obtenues avant le début de l'activité réglementée. Les demandeurs doivent également convenir de ne pas utiliser le financement pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'ont pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la politique sur l'éthique de Grands Défis Canada : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/ressources-pour-les-innovateurs/>.

6.5 Engagement envers la durabilité de l'environnement, l'égalité des sexes et les droits de la personne

Grands Défis Canada s'engage à promouvoir des principes de durabilité de l'environnement, de l'égalité des sexes et d'approche fondée sur les droits de la personne de la façon suivante :

Durabilité de l'environnement : Grands Défis Canada exige que les demandeurs s'engagent à veiller à ce que l'innovation n'entraîne aucun effet négatif important sur l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Les demandeurs doivent s'assurer que la gestion des incidences environnementales, y compris toute analyse, est effectuée conformément aux processus environnementaux et aux exigences de Grands Défis Canada ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Ils doivent intégrer des impacts positifs sur l'environnement tout au long du projet dans la mesure du possible.

Égalité des sexes : Grands Défis Canada est résolu à faire avancer les principes d'égalité des sexes par le biais des innovations qu'il finance et au sein de l'organisme. Plus précisément, il appuie les objectifs suivants : (1) faire progresser la participation égale des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des personnes LGBTQI+ à titre de décideurs dans l'élaboration du développement durable de leur société; (2) promouvoir la réalisation des droits de la personne de tous les genres; et (3) réduire les inégalités des sexes à l'égard de l'accès aux ressources et aux avantages du développement et du contrôle s'y rapportant. Nous pensons que le soutien de l'égalité des sexes est un important objectif en soi et que l'adoption d'une perspective qui tient compte de la différence entre les genres en ce qui a trait à la sélection et à la gestion des innovations pour le développement renforcera la durabilité de l'impact.

Approche fondée sur les droits de la personne : Grands Défis Canada s'engage à promouvoir une approche fondée sur les droits de la personne. Cela inclut la

reconnaissance du fait que l'inégalité et la marginalisation privent les gens de leurs droits de la personne. Il est question plus précisément de la promotion des principes de participation, d'inclusion, d'équité, de transparence et de responsabilité dans le projet d'un demandeur.

Dans le cadre de leur accord de financement, les innovateurs du programme Déploiement à l'échelle doivent se conformer aux politiques de Grands Défis Canada à l'égard de ces questions de portée générale.

6.6 Droits de Grands Défis Canada

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires, c'est-à-dire que le financement est accordé à la convenance de Grands Défis Canada. La présentation d'une demande ne crée pas de relation contractuelle entre le demandeur et Grands Défis Canada.

De plus, tous les demandeurs reconnaissent que le programme peut évoluer et que toutes les conditions sont susceptibles de changer. Grands Défis Canada se réserve les droits suivants, à sa convenance et sans préavis :

1. Annuler la présente demande de propositions en tout temps pour quelque motif que ce soit.
2. Modifier et réémettre la présente demande de propositions en tout temps pour quelque motif que ce soit. La demande de propositions est valable à compter du 31 janvier 2022 et succède à toute demande antérieure de même nature. Les conditions de la présente demande de proposition s'appliquent à toutes les demandes soumises à partir du 31 janvier 2022 et peuvent être remplacées par une demande révisée à l'avenir. Grands Défis Canada recommande de vérifier toute révision de la demande avant de soumettre les documents relatifs à la proposition.
3. Accepter ou refuser toute demande non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilités ou qu'elle ne respecte pas les directives relatives au dépôt d'une proposition ou aux dépenses admissibles.
4. Ne pas retenir une proposition en fonction du rendement obtenu au cours d'une subvention ou d'un projet autre de Grands Défis Canada, ou de l'attribution d'une subvention au demandeur pour une recherche identique ou semblable par l'un des partenaires ou établissements collaborateurs de Grands Défis Canada.
5. Disqualifier toute demande, et ce, à tout moment, lorsqu'il y a une indication qu'elle a été plagiée, de quelque façon que ce soit.
6. Accepter ou rejeter des propositions, indépendamment de leur note attribuée en fonction des critères d'évaluation, et ce sans nécessairement fournir une explication.
7. Attribuer moins de subventions que prévu.
8. Accorder aux propositions des montants de financement différents, des durées et des conditions autres que ce qui est indiqué ci-dessus.
9. Vérifier tout renseignement fourni par les demandeurs au moyen d'une recherche indépendante ou par communication auprès de tiers jugés fiables par Grands

- Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation, entre autres les critères se rapportant à l'étape du tri, et ce en tout temps.
 11. Utiliser les vidéos ou toute autre représentation visuelle transmises par les demandeurs sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de mobilisation du public.
 12. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une demande a ou n'a pas été retenue.
 13. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement potentiels, y compris des investisseurs du secteur privé.

6.7 Droit applicable

La présente demande de proposition et tout accord en découlant sont régis et interprétés en vertu des lois de la province de l'Ontario et des lois fédérales en vigueur. Les demandeurs consentent au fait que les différends, les actions ou les procédures liés à la présente demande de propositions, au sujet de l'interprétation, de la validité, de l'exécution ou d'un autre aspect, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, et qu'ils, ainsi que Grands Défis Canada, reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province.

6.8 Gestion du risque, sécurité, antiterrorisme et lutte contre la corruption

Les demandes doivent être conformes à toutes les lois canadiennes pertinentes, ainsi qu'à toutes les lois internationales applicables en matière de lutte contre la corruption et le terrorisme. Aucune personne ou organisation dont le nom figure aux sanctions imposées par le Canada ou le Conseil de sécurité des Nations Unies ne recevra de financement. Nous nous réservons le droit de faire des ajouts à cette liste à mesure que d'autres partenaires se joindront au défi.

Les innovateurs doivent assurer la gestion des risques matériels liés à leurs projets et à leurs organisations.

Les demandes portant sur des projets qui entraînent des travaux dans des lieux dangereux doivent détailler la manière dont seront gérés les risques en matière de sûreté et de sécurité auxquels sont exposés les gens et les biens. S'ils sont sélectionnés pour un financement, les innovateurs devront expliquer, au cours de négociations, ce qu'ils envisagent de faire pour éviter la corruption et le détournement des fonds de l'objectif prévu.

Ainsi, au cours des négociations, les innovateurs seront invités à fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation se rapportant à la résolution de conflits d'intérêts et d'irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates pour :

- exiger de l'organisation et de ses représentants qu'ils déclarent tout intérêt

- personnel ou financier dans tout aspect des activités financées et exclure cette personne de l'activité concernée;
- établir les étapes relatives aux enquêtes des irrégularités; et
 - élaborer un plan d'action opportun et approprié pour récupérer les fonds qui auraient fait l'objet d'une fraude avérée.

Au cours des négociations, les innovateurs devront également fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour mettre en œuvre des contrôles internes adéquats en vue de prévenir la corruption, la fraude et d'autres cas de détournement de fonds.

Annexe A : Pays admissibles

Les demandeurs issus des pays suivants peuvent présenter une demande de propositions au programme Déploiement à l'échelle. Aux fins de détermination de l'admissibilité, Grands Défis Canada peut considérer le pays d'origine du demandeur et tout autre lieu où les activités du projet se dérouleront.

La liste de pays de l'APD ci-dessous s'appuie sur la classification des pays à revenu faible et intermédiaire établie par le Comité d'aide au développement (« CAD ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »). Le CAD définit l'APD comme l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement.

Cette liste est révisée annuellement. Sa dernière publication est accessible ici : [liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – OCDE](#). Ainsi, la liste de 2021 peut faire l'objet d'une révision par Grands Défis Canada sans préavis. Grands Défis Canada se réserve le droit d'inviter des candidats provenant de pays qui ne figurent pas sur la liste ci-dessous, et ce, à sa convenance.

Pays éligibles à l'APD² :

Pays les moins avancés	Autres pays à faible revenu (RNB par habitant <= 1005 \$ en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant entre 1006 \$ et 3955 \$ en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant entre 3956 \$ et 12 235 \$ en 2016)
Afghanistan Angola Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge République centrafricaine Tchad Comores République démocratique du Congo Djibouti	République populaire démocratique de Corée Zimbabwe	Arménie Bolivie Cabo Verde Cameroun Congo Côte d'Ivoire Égypte El Salvador Eswatini Géorgie Ghana Guatemala Honduras Inde Indonésie Jordanie	Albanie Algérie Antigua-et-Barbuda Argentine Azerbaïdjan Biélorussie Belize Bosnie-Herzégovine Botswana Brésil Chine (République populaire de) Colombie Costa Rica Cuba Dominique

² <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/Liste-des-beneficiaires-APD-etablie-par-le-CAD-2021.pdf>



Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Haïti Kiribati République démocratique populaire lao Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Rwanda Sao Tomé-et- Principe Sénégal Sierra Leone Îles Salomon Somalie Soudan du Sud Soudan Tanzanie Timor-Leste Togo Tuvalu Ouganda Vanuatu Yémen Zambie		Kenya Kosovo Kirghizistan Micronésie Moldavie Mongolie Maroc Nicaragua Nigeria Pakistan Papouasie- Nouvelle-Guinée Philippines Sri Lanka République arabe syrienne Tadjikistan Tokelau Tunisie Ukraine Ouzbékistan Viet Nam Cisjordanie et bande de Gaza	République dominicaine Équateur Guinée équatoriale Fidji Gabon Grenade Guyana Iran Iraq Jamaïque Kazakhstan Liban Libye Malaisie Maldives Îles Marshall Maurice Mexique Monténégro Montserrat Namibie Nauru Niue Macédoine du Nord Palaos Panama Paraguay Pérou Sainte-Hélène Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les- Grenadines Samoa Serbie Afrique du Sud Suriname Thaïlande Tonga Turquie Turkménistan Venezuela Wallis-et-Futuna
---	--	---	--